

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le 14 décembre 2021, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 289-2021 ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2022.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.



Steve Gagnon  
Directeur général adjoint

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Catherine Asselin de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 24 janvier 2022. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 janvier 2022.

